

Conseil d'administration du 6 février 2023

Procès-verbal

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : N°4

Date de transmission de la convocation aux membres : 03/02/2023

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Etaients présents :

Etaients présents :

ADMINISTR ATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	LERICHE Caroline	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
ELU S LO CA UX	RENOUF Thierry	Représentant de Caen la mer
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	VERAN Eric	
	KOZLYK Stéphane	
	LAMACHE Thierry	
	RICHARD Denis	
DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	
PARENTS ET ELEVES	GHAMMAM Leila	Parents d'élèves
	TAILLEFER Valérie	
	FROGER Jean-Claude	
	VIDECOQ Jonas	Elèves
	BOBO Louis	

Le quorum étant atteint (16 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h40.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Madame HUSSON.

Affaires pédagogiques



DHG

Sans revenir sur l'ensemble des échanges qui se sont déroulés lors du dernier CA, monsieur le Proviseur indique qu'il propose de nouveau la ventilation de la DHG sur la base de dotation reçue.

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de répartition de la DGH entre disciplines.

POUR : 5

CONTRE : 11

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

17h43 : arrivée de M. Forestier, Mme Henriot et Mme Taillefer

Les élus font état et lecture de la motion précisant leur vote (voir annexe).

Questions diverses

- Question au CA relative au SST : les formations Secouriste Sauveteur du Travail (SST) ne sont plus financées alors que cette formation est inscrite dans le référentiel des bac pro, des CAP mais aussi des BTS.
« Cette formation indispensable des futurs salariés permet une prise en charge précoce des victimes d'accident du Travail au sein de l'entreprise en attendant l'arrivée des équipes de prompts secours. La formation permet aux SST de faire le nécessaire pour éviter que l'état de santé de la victime ne se dégrade. Cela sauve plusieurs dizaines de salariés chaque année. C'est aussi une obligation des entreprises que d'avoir des SST parmi les salariés. Les centres de formations privés le font, pas le public et le travail non rémunéré des enseignants a ses limites. Le lycée dispose de 4 formateurs formés, à jours de leur recyclage dont les compétences ne sont pas utilisées et qui pourraient perdre leur titre. C'est du gâchis. »
Après avoir fait lecture de cette question, monsieur le Proviseur indique ne pas être en mesure de confirmer que ces formations étaient financées. Avant son arrivée dans l'établissement, les formations SST étaient rémunérées en HSE (après transformation des HSA) mais désormais cela est impossible. Il précise également qu'un vadémécum de la DGESCO de juillet 2022 donne quelques pistes de formation SST dans le cadre de certains cours.
- Un élu enseignant fait également part de la souffrance de la collègue AESH qui a reçu l'injonction d'assurer 10h de suivi dans un autre établissement et ne plus pouvoir assurer l'ensemble du suivi indispensable aux élèves du lycée.
Monsieur le Proviseur indique que les coordonnateurs du PIAL que notre AESH a rencontrés ont aussi vu le Proviseur avant qu'ils arrêtent leur décision. Notre AESH devait suivre 4 élèves en début d'année mais l'un d'entre eux (qui devait être suivi pour 8h) n'a désormais plus d'aide humaine et pour un autre, le temps de suivi est moindre que les 6h qui lui étaient attribuées. Il nous a donc été



indiqué que le temps dégagé (10h) bénéficierait donc à d'autres lycéens non encore accompagnés.

Les représentants des enseignants s'indignent du manque de considération et des propos inacceptables qui auraient été tenus à la collègue AESH lors de cet entretien : « si c'est élèves ont de telles difficultés, ils n'ont rien à faire là ».

Les représentants des parents d'élèves déplorent que des protocoles soient mis en place dans l'intérêt des élèves pour être cassés pour des raisons bassement économiques.

Les parents des élèves concernés vont intervenir pour mettre en avant le travail bénéfique de la collègue AESH auprès de leurs enfants et alerter des conséquences d'une prise en charge dégradée sur la scolarité de leurs enfants.

La séance est levée à 18h12.

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,

Maud HUSSON

Motion au CA du 6 février 2023

LYCEE RABELAIS IFS

Comme tous les ans, nous devons voter le T.R.M.D. (tableau de répartition des moyens par discipline) sans pouvoir nous prononcer sur la dotation horaire globale initiale. Comme pratiquement tous les ans depuis notre arrivée à IFS, cette dotation baisse, au lycée technique comme au lycée professionnel. Nous nous opposons à deux points principaux de cette dotation :

1. Les Mentions Complémentaires :

En 2020, le Rectorat avait imposé une réduction drastique des heures de mentions complémentaires en les faisant passer de 21 à 15 heures sous le prétexte de l'harmonisation des pratiques dans les deux ex-Académies Caen et Rouen. Bien évidemment, cette harmonisation est allée vers le moins disant, nous n'en attendions pas moins de la bienveillance de notre employeur. Nos arguments, ainsi que ceux des élus locaux et des professionnels accueillant nos élèves ont fait reculer le Rectorat qui nous a finalement octroyer 18 heures. Pour rappel, ces mentions sont passées de 23 à 21 puis à 18 heures sans modification du référentiel.

De nouveau, le Rectorat, porte-parole du Gouvernement et de notre Ministère essaie de passer en force en octroyant 15 heures. L'harmonisation académique est un leurre en termes d'horaires. Les élèves des mentions complémentaires du Lycée Rabelais sont par conséquent défavorisés. En effet les dotations pour l'apprentissage obtenus par d'autres établissements leur permettent d'abonder la dotation de 5h. 20h d'enseignement pour les uns et 15h pour les autres. Comment accepter une telle différence de traitement ? Comment continuer à assurer une formation de qualité avec seulement 15h ?

La même méthode que celle qui conduit des millions de personnes dans la rue sur le thème des retraites. Une méthode qui ne nous surprend malheureusement plus. Faut-il, comme souvent dans l'administration française renvoyer toutes les pièces justificatives de l'argumentaire qui nous avait permis de récupérer 3 heures par mention ?

En 2020, une motion au CA disait : « Nous comptons sur votre sollicitude et votre bienveillance pour la réussite de nos élèves au sein de l'académie de Normandie de façon **pérenne**. **Nous vous demandons donc de nous réattribuer sur la DHG 2020 les 33 heures que vous aviez supprimées pour les mentions complémentaires.** »

Nous constatons qu'il faut encore et toujours se défendre contre notre employeur pour que nos élèves aient de bonnes conditions d'études.

Nos formations de spécialités en mentions complémentaires sont le fleuron de notre enseignement professionnel. Elles véhiculent une image très positive de la restauration et de l'enseignement professionnel chez les professionnels. **Pour autant, nous déplorons depuis le lancement de PARCOURSUP le manque de visibilité de ces filières où seule la MC sommellerie apparait.**

2. Les BTS :

Les prévisions d'effectifs en BTS font état de 24 élèves en deuxième année en se basant sur les trois dernières années. Cela permet au Rectorat, comme par hasard, de supprimer un groupe : imparable cette logique comptable !

Ces prévisions oublient les multiples élèves « passerelles » qui arrivent en cours d'année. Ce phénomène a pris de l'ampleur en raison des « orientations contraintes » vers les études en enseignement général qui démobilisent nombre d'élèves une fois venu le choix de PARCOURSUP.

Quid également du recrutement des Bac Professionnels dans cette filière : La réforme tant décriée de la voie professionnelle apporte un niveau insuffisant à nos élèves pour suivre en BTS et les conduit souvent à abandonner. Le choix délibéré de réduire les heures d'enseignement oblige notre lycée à

supprimer les dédoublements et l'accompagnement de ces élèves en difficultés. Ces choix vont à l'encontre de la volonté affirmée du Ministère de favoriser la poursuite d'étude de nos élèves de Bac Pro.

Le Rectorat nous annonce qu'il s'adaptera lors de la deuxième phase, en fin d'année, en cas d'effectif supérieur. Nous nous opposons à cette méthode car les choix seront fait en terme de mesure de postes et cela se traduira forcément par des moyens provisoires avec des personnels sur plusieurs établissements, avec les conséquences que l'on connaît sur la possibilité de s'investir complètement au lycée.

Nous constatons que ces mesures s'inscrivent encore et toujours dans un cadre de rigueur budgétaire où la rentabilité l'emporte sur l'offre à fournir aux citoyens. Les annonces de la baisse démographique auraient pu déboucher sur un enseignement de meilleure qualité, avec des effectifs plus faibles et des dédoublements mais les choix de notre Ministère est tout autre.

Les hommes changent mais les méthodes restent, c'est pourquoi nous dénonçons encore cette année la suppression massive de postes dans l'Éducation Nationale qui porte atteinte à la qualité du service public d'éducation et de formation.

Les représentants des enseignants, les parents d'élèves et les élèves présents au conseil d'administration du Lycée Rabelais, réunis ce 6 février 2023, exigent davantage d'ambition pour assurer des meilleures conditions de travail et d'étude pour tous.